

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE REVISION ALLEGEE
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BOURGANEUF**

Enquête publique sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de
BOURGANEUF, pour une durée de 31 jours,
du lundi 30 octobre 2017, 9h00 au mercredi 29 novembre 2017 inclus, 17h.

Composition du dossier d'enquête

- Liste des pièces composant le dossier d'enquête
- Délibération n° D2010026 du 29 juin 2010 du conseil municipal de Bourgneuf, approuvant le Plan Local d'Urbanisme
- Délibération du conseil municipal de Bourgneuf n° D2016025 du 23 mai 2016 prescrivant la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme,
- Délibération du conseil municipal de Bourgneuf n°D2017007 du 30 mars 2017 autorisant la Communauté de communes CIATE Bourgneuf Royère de Vassivière à valider les étapes réglementaires et établir les actes nécessaires à l'achèvement de la procédure de révision allégée du PLU de la Commune de Bourgneuf,
- Délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes CIATE Bourgneuf Royère de Vassivière n°107/109 du 17 mai 2017 décidant de poursuivre et achever la procédure de révision allégée du PLU de la Commune de Bourgneuf,
- Délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes CIATE Bourgneuf Royère de Vassivière n°107/113 du 17 mai 2017 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision allégée du PLU de la Commune de Bourgneuf,

- Arrêté n°2017-173 du 05 octobre 2017, du Président de la Communauté de communes CIATE Bourgneuf Royère de Vassivière prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Bourgneuf,
- Avis d'enquête publique – Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Bourgneuf
- Copie des insertions dans la presse de l'avis d'enquête publique – Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Bourgneuf
- Dossier d'implantation et photos des affichages de l'avis d'enquête publique

- Avis de la CDPENAF – Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, du 13/06/2017
- Avis de la Mission régionale d'autorité environnementale Nouvelle Aquitaine, du 25/09/2017

- Compte rendu de la réunion d'examen conjoint du dossier par les Personnes Publiques Associées, du 03 octobre 2017
- Avis de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine, du 01/09/2017
- Avis de l'Architecte des Bâtiments de France de la Creuse – Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, du 27/09/2017
- Avis de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de la Creuse, du 06/10/2017
- Avis de la Chambre d'Agriculture de la Creuse, du 17/10/2017

- Registre de concertation du public sur la procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Bourgneuf

- Plan Local d'Urbanisme de Bourgneuf approuvé le 29/06/2010 – Dispositions générales du règlement
- Plan Local d'Urbanisme de Bourgneuf approuvé le 29/06/2010 – Carte du zonage partie Nord
- Plan Local d'Urbanisme de Bourgneuf approuvé le 29/06/2010 – Carte du zonage partie Sud

- Coordonnées des bureaux d'études en charge de la réalisation de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Bourgneuf
- Résumé non technique de la Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Bourgneuf
- Fiche de précisions sur les surfaces concernées par les modifications des zones N et A
- Dossier d'arrêt de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Bourgneuf, signé par le Président de la Communauté de communes CIATE Bourgneuf Royère de Vassivière et visé par les services de la Préfecture

Masbaraud-Mérignat, le 26 octobre 2017

Le Président

Sylvain GAUDY

